Participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision (recommandation du Conseil 96/694)

1995/0308(CNS) - 29/11/1995 - Document de base législatif

OBJECTIF : le présent projet de recommandation vise à inciter les Etats membres à considérer la question de l'équilibre des femmes et des hommes dans la prise de décision dans tous les domaines (politique, social, économique et culturel) et sous ses différentes formes (les lieux et organes de la prise de décision) et d'autre part à adopter, pour parvenir à un équilibre, une stratégie qui soit à la fois globale et intégrée. CONTENU : Il est recommandé aux Etats membres : * d'adopter une stratégie d'ensemble visant à promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes aux lieux de pouvoir ou d'instaurer les mesures législatives, réglementaires ou d'incitation nécessaires; * de prévoir des mesures : .en matière d'éducation et de formation: mise en valeur dans les les enseignements à tous les niveaux du rôle et de la contribution des femmes et du partage des responsabilités publiques et domestiques, .en matière de médias : afin que les messages publicitaires ne renforcent pas les stéréotypes abusifs des femmes, .dans les campagnes publiques : afin de sensibiliser le public à une société plus équilibrée, .visant à sensibiliser les partenaires sociaux, les groupements politiques, les associations, les ONG et les médias à développer des plans d'égalité des chances; * en matière d'information : .de promouvoir la publication de données statistiques qui permettent de connaître la participation des femmes dans la vie économique, sociale et culturelle, .de prévoir des études sur la obstacles juridiques, sociaux ou culturels qui entravent l'accès des femmes aux postes stratégiques de prise de décisions, .de soutenir des initiatives visant à mieux faire connaître les bonnes pratiques en la matière, *de prendre des mesures pour une plus juste représentation des femmes aux postes de décision par : .la promotion d'un meilleur équilibre à tous les niveaux des fonctions gouvernementales, .des "actions de mentorship" pour une représentation politique plus équilibrée aux niveaux européen, national, régional et local (notamment dans les comités, groupes de travail, etc...), .des plans d'égalité dans la fonction publique (notamment lors des concours et dans les jurys), .des mesures d'incitation dans le secteur privé visant à renforcer la présence des femmes à tous les niveaux décisionnels, .l'adoption par les médias de mesures de promotion d'une participation équilibrée aux instances dirigeantes. La Commission est ainsi appelée à : - intensifier ses efforts d'information, de sensibilisation et de promotion d'actions pilotes pour un meilleur équilibre des femmes dans la prise de décision, - stimuler l'échange d'expériences et l'évaluation des politiques mises en oeuvre pour parvenir à cet objectif, - soumettre un rapport au Conseil dans les 3 ans suivant l'adoption de cette recommandation sur les progrès accomplis dans sa mise en oeuvre.